



**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE  
MUSIQUE ET DE THEATRE DE HAUTE-SAONE**

**SEANCE DU 27 MARS 2023**

Vu l'article Date de la convocation : 20 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 25

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 27 mars, le Comité Syndical s'est réuni à Espace Derosne à Vesoul, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

**Etaient présents :**

Isabelle ARNOULD, Martine BAVARD, Corinne BONNARD, Patricia FASSET, Eric FLEURY, Claudie GAUTHIER, Rachida LAOUFI-SABER, Bruno MACHARD, Sylvie MANIERE, Maryline MANTION, Dominique PERILLOUX, Didier PIERRE, Nicolas PLANCHON, Michel TOURNIER,

**Pouvoirs :** Hervé PULICANI à Corinne BONNARD

**Etaient excusés :**

Emmanuel ARNOULD, Vincent BALLOT, Jean-Marie BERTIN, Isabelle BOUCLANS, Dominique DIDIER, Marie-Claire FAIVRE, Guillaume GERMAIN, Sophie ROMARY-GROSJEAN, Sophie LARUE BOLIS, Bertrand REZARD,

**DELIBERATION 2023-7 : approbation du Procès-Verbal du Comité syndical  
du 20 Février 2023**

Vu l'article 33 du règlement intérieur du Comité syndical,

Le Procès-Verbal de la séance du 20 février 2023 a été adressé aux membres du Comité syndical le 3 mars 2023 et à l'appui des convocations au présent Comité syndical.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Comité syndical décide à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal du Comité syndical du 20 février 2023.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.

La Présidente,



Isabelle ARNOULD

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- réception en Préfecture le.....
- publié sous forme électronique sur le site internet de l'EDMT
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.